
ANNEXE : Évolution récente des politiques d'éducation

Cette annexe présente sous une forme succincte l'évolution récente des politiques d'éducation. Les pays ont été invités à communiquer des résumés en les articulant autour des six grandes priorités stratégiques qui aujourd'hui définissent la structure des travaux de l'OCDE dans le domaine de l'éducation. Un certain nombre de pays ont répondu à cette invitation. Leurs textes respectifs, qui ne devaient pas dépasser 400 mots, ne pouvaient, faute de place, couvrir tous les grands développements. Ils devaient surtout présenter les développements marquants de la politique de l'éducation qui s'étaient produits récemment ou étaient en cours et qui avaient des chances d'intéresser éminemment un lectorat international. Les articles ont été revus pour assurer une présentation cohérente et tenir compte de l'espace limité disponible.

Seize pays membres de l'OCDE ont transmis des résumés : l'Australie, l'Autriche, la Belgique (Communauté française), la Corée, le Danemark, la Finlande, la France, la Hongrie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque et le Royaume-Uni. Par ailleurs, la Fédération de Russie et Israël, qui ont le statut d'observateurs près le Comité de l'éducation de l'OCDE, ont communiqué des textes.

AUSTRALIE

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et mieux relier l'éducation et les autres domaines d'action socio-économique

Le gouvernement australien a diffusé un rapport qui évalue la viabilité à long terme des politiques gouvernementales, y compris dans le secteur de l'éducation, compte tenu des conséquences financières de l'évolution démographique. Il a entrepris une consultation nationale sur la formation des adultes afin de relever les défis liés au vieillissement de la population, en particulier dans les régions et en milieu rural.

Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement

Les gouvernements australiens et le secteur scolaire non subventionné par l'État ont mis au point une évaluation nationale des principaux résultats par rapport aux objectifs nationaux de l'école (*National Goals for Schooling*). Chaque année, tous les élèves d'un âge donné sont soumis à des épreuves de compréhension de l'écrit et de calcul et trois fois par an une évaluation est administrée à un échantillon d'élèves en sciences, en TIC, en instruction civique et en formation à la citoyenneté. Pour favoriser la réalisation des objectifs nationaux, un plan national pour la maîtrise de la lecture et du calcul (*Literacy and Numeracy Plan*) a été adopté. Afin d'améliorer les résultats des élèves d'origine indigène, les réformes apportées aux programmes australiens de formation des populations indigènes prévoient à partir de 2005 d'affecter des financements supplémentaires aux établissements scolaires situés dans les zones reculées, et d'encourager les parents et les communautés indigènes à s'impliquer dans l'enseignement scolaire. Les données recueillies grâce aux évaluations comparatives nationales facilitent une affectation ciblée des aides.

Favoriser un enseignement de qualité

En application du programme du gouvernement australien pour l'excellence des enseignants (*Quality Teacher Programme*), un montant de 159 millions de dollars est alloué pour améliorer non seulement les savoirs et savoir-faire mais aussi le prestige de cette profession. Le gouvernement australien va financer un institut national pour la qualité de l'enseignement et de la direction des écoles afin de relever le niveau de qualité et de prestige de ces deux fonctions. En juillet 2003, le Conseil ministériel sur l'éducation, l'emploi, la formation et la jeunesse a approuvé un cadre national pour l'établissement de normes professionnelles applicables à l'enseignement et étudie la possibilité d'adopter des normes uniformes à l'échelle nationale pour l'accès à la profession enseignante.

Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale

Après avoir dirigé une étude sur l'enseignement supérieur en 2002, le gouvernement australien a annoncé des réformes en mai 2003. Le train de mesures s'articule autour de quatre axes : la viabilité, la qualité,

l'équité et la diversité. Le gouvernement a débloqué des fonds pour améliorer les dispositifs d'assurance qualité des antennes universitaires délocalisées. Il a mis en place un mécanisme de prêts à remboursement différé, en fonction des revenus ultérieurs, qui aide à financer les études à l'étranger et les échanges.

Renforcer la cohésion sociale par la formation

Les gouvernements australiens, de concert avec les communautés indigènes, ont lancé des projets expérimentaux dont l'objet est d'assouplir les programmes et les services. Dans ces projets, la situation et le bien-être des communautés indigènes sont la responsabilité à la fois des familles, des personnes, des communautés concernées et des administrations publiques.

Construire un avenir nouveau pour l'éducation

L'Australie a mis en place un dispositif baptisé *myfuture* (www.myfuture.edu.au), service national de recherche d'un métier, basé sur l'internet et s'adressant aux personnes de tous âges. Le gouvernement fédéral, conjointement avec les États et les Territoires, définit un projet de cyberformation à l'intention des établissements scolaires et apporte son soutien à toute une série d'autres activités basées sur les TIC.

Pour de plus amples informations : www.dest.gov.au/

AUTRICHE

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et mieux relier l'éducation et les autres domaines d'action socio-économique

S'alignant sur la Déclaration de Lisbonne de l'Union européenne dans laquelle l'année butoir retenue est 2010, le gouvernement autrichien a créé un « Groupe de travail pour la formation tout au long de la vie : 2010 ». La mission de ce groupe est de définir des stratégies qui renforcent la cohérence du système, très éclaté, de formation pour adultes et d'élaborer un plan d'action dont l'horizon temporel sera clairement défini et qui sera accompagné de nouveaux indicateurs de performance.

Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement et favoriser un enseignement de qualité

En 2003, le ministère de l'Éducation a créé une Commission du futur. Au mois de juin de l'année suivante, le gouvernement a adopté certaines des recommandations figurant dans le rapport préliminaire de cette commission, parmi lesquelles :

- Mettre en place un système de suivi des performances et de l'efficacité des établissements scolaires autrichiens.
- Fixer le niveau d'acquis, vérifiables à l'aide de tests, à atteindre aux points de passage critiques du parcours scolaire en Autriche : à 10 ans – c'est-à-dire à la fin de l'école primaire ; et à 14 ans – l'âge en fin de premier cycle du secondaire. Les tests en question devaient être administrés à titre expérimental dans 100 écoles à partir de septembre 2004.
- Responsabiliser davantage les enseignants et les chefs d'établissement et leur demander des comptes en matière de qualité des apprentissages en classe. Une mesure importante a consisté à créer un Institut supérieur des cadres, dont la mission est d'assurer le développement professionnel des chefs d'établissement et des autres personnes intervenant dans la gestion des écoles (www.klassezunft.at).

Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale

Depuis la réforme de l'université en 2002, la diversification de l'enseignement supérieur s'est accélérée :

- Les filières d'études sont de plus en plus nombreuses à adopter la structure en trois cycles recommandée dans la Déclaration de Bologne de l'Union européenne.
- Le secteur non universitaire (*Fachhochschulen*) offre désormais des cursus à finalité professionnelle, que les étudiants peuvent suivre à temps partiel tout en travaillant, et représente donc une filière très attrayante.
- D'ici à 2007, les instituts de formation des maîtres, qui jusqu'à présent relevaient du post-secondaire, seront transformés en établissements d'enseignement supérieur à part entière.

Construire un avenir nouveau pour l'éducation

Début 2003, le ministère de l'Éducation a chargé une commission d'analyser le système scolaire autrichien et de proposer des stratégies d'amélioration. En octobre 2003, cette dernière a diffusé son rapport et les acteurs de la communauté éducative ont été invités à faire part de leurs opinions. Par ailleurs, une série de conférences régionales a été organisée pour créer des possibilités de débats et de dialogues. Un groupe de réflexion ministériel établira un plan pour l'éducation à l'horizon de 2010 intégrant le rapport final des experts, les réflexions qu'il a inspirées chez le grand public, les propositions faites lors des conférences régionales ainsi qu'un Livre blanc existant déjà sur l'assurance qualité.

BELGIQUE (Communauté française)

La Communauté française est une entité fédérée de la Belgique qui a notamment dans ses compétences la politique d'éducation pour toute la partie francophone du pays (Région wallonne et la Région bilingue de Bruxelles-capitale). Pour l'année scolaire 2002-03, 485 263 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement fondamental (niveaux maternel et primaire), 359 809 dans l'enseignement secondaire et 141 924 dans l'enseignement supérieur (universitaire et non universitaire).

Dans l'enseignement obligatoire (de 6 à 18 ans), la réforme la plus importante a été concrétisée en juillet 1997 par l'adoption d'un dispositif législatif portant sur les missions de l'enseignement. Pour la première fois, celles-ci étaient clairement définies et, en corollaire, le Parlement de la Communauté française a adopté des référentiels de compétences qui doivent être maîtrisés par l'ensemble des élèves à des moments charnières de leur scolarité. Accompagnant cette réforme, un dispositif de pilotage de l'enseignement composé d'une commission a été mis en place.

Par ailleurs, différentes initiatives d'ordre législatif ou réglementaire ont été prises en vue d'assurer des chances égales d'émancipations sociales, notamment par un financement différencié des frais de fonctionnement des établissements, par la mise en œuvre d'une politique de discriminations positives, ou bien par un dispositif d'accueil des élèves primo-arrivants spécifique.

Dans l'enseignement supérieur, il convient surtout de mettre l'accent sur la réforme récente des structures de cet enseignement pour le faire rentrer dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (Processus de Bologne) et ce par la mise en place d'une agence pour l'évaluation de la qualité de cet enseignement.

Pour de plus amples renseignements, il convient de se reporter aux sites Internet : www.cfwb.be, www.enseignement.be, www.restode.cfwb.be

CORÉE

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et mieux relier l'éducation et les autres domaines d'action socio-économique

En 2004, le ministère de l'Éducation et de la Valorisation des Ressources humaines a lancé le Projet pour la création d'entreprises au sein des établissements d'enseignement. Ce dispositif a les objectifs suivants : favoriser la création et la gestion d'entreprises au sein des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, des écoles supérieures professionnelles et autres établissements d'enseignement à finalité professionnelle ; utiliser l'entreprise à des fins de formation pratique et théorique ; promouvoir le transfert de technologie ; et contribuer au financement des établissements d'enseignement grâce aux bénéfices réalisés. Ces entreprises, qui relèveront de la tutelle de la structure mère, mèneront des activités étroitement liées à des disciplines particulières du cursus. Elles se livreront à des activités de fabrication, transformation, réparation, vente et services. Ce dispositif mis en route à l'automne 2004 sera en service jusqu'en 2008.

Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement

Depuis 2002, le ministère de l'Éducation et de la Valorisation des Ressources humaines soumet environ 3 % des élèves de 3^e année à une évaluation annuelle en lecture, en écriture et en arithmétique et effectue en outre une enquête sur les variables liées au milieu social. Les bureaux métropolitains et provinciaux de l'éducation encouragent les établissements scolaires à procéder à des évaluations indépendantes pour

repérer les élèves qui ont une maîtrise insuffisante des compétences de base. Les items des évaluations sont établis à partir de ceux qui figurent dans les épreuves nationales. Les résultats sont communiqués, sous forme de rapport, aux bureaux métropolitains et provinciaux de l'éducation et aux établissements scolaires.

Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale

Pour accroître la compétitivité des universités, le ministère de l'Éducation et de la Valorisation des Ressources humaines a lancé des programmes ayant les objectifs suivants : renforcer les universités fortement axées sur la recherche ; stimuler les talents en sciences et en ingénierie ; mettre en œuvre le projet de l'université nouvelle pour l'innovation régionale afin de stimuler le développement dans les régions ; favoriser les liens entre l'entreprise et l'université ; encourager la mondialisation de la formation universitaire ; et renforcer les infrastructures de l'information dans les universités.

Le ministère élabore également un plan pour redéfinir les fonctions et les rôles des universités. Les quotas d'étudiants scolarisés dans les universités publiques nationales de l'agglomération de Séoul continueront de diminuer. Les universités qui entreprennent de se restructurer de façon autonome bénéficieront en priorité des aides administratives et financières. Il est également prévu de prendre des mesures exhaustives et notamment d'amender des textes de loi et de modifier des systèmes.

Renforcer la cohésion sociale par la formation

Diverses mesures ont été mises en œuvre dans le passé en faveur de l'enseignement spécial par exemple ou encore pour aider les familles à faible revenu à supporter les frais études, mais faute d'avoir été bien coordonnées ou d'avoir eu une portée générale, elles n'ont pas permis de venir à bout des iniquités. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation et de la Valorisation des Ressources humaines élabore actuellement des plans exhaustifs d'aide pour l'éducation. Ces plans ont trois grands objectifs : garantir une formation minimum à tous ; venir à bout des inégalités ; et créer un environnement protecteur. Le ministère prévoit de renforcer les liens avec les organismes concernés, d'établir des services de soutien dans les bureaux métropolitains et provinciaux de l'éducation et d'encourager le grand public à participer à la mise en œuvre des politiques d'aide.

DANEMARK

Reconnaissance des acquis

Une note d'orientation sur le renforcement de la validation et de la reconnaissance des acquis a été établie pour être soumise au Parlement en 2004. Cette disposition s'inscrit dans le prolongement de la réforme du système danois de conseil et d'orientation professionnelle mise en œuvre l'année précédente et prévoit : l'offre de nouvelles filières d'études ; l'assurance qualité ; et une organisation plus harmonieuse des études, des activités sociales et du temps de loisirs.

Mise au point d'un bilan national de compétences

L'idée est que ce bilan permette de repérer les atouts – et les insuffisances – dans les compétences nationales. Parallèlement, cet exercice devrait étayer les dispositions que prendront les responsables politiques dans le domaine des compétences. Le bilan national de compétences alimentera aussi le débat public au Danemark sur ce thème. Le premier de ces bilans a été rendu public à l'automne de 2004.

Renforcement de l'internationalisation

En avril 2004, le Parlement a adopté une note d'orientation intitulée Renforcement de l'internationalisation de l'enseignement danois, qui lui avait été soumise. Cette note, qui présente une politique globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation et de la recherche, examine les enjeux de la mondialisation et de l'avènement d'une société basée sur le savoir. La politique décrite prévoit des mesures visant à renforcer : la dimension internationale des programmes d'enseignement ; la mobilité des élèves/étudiants et des enseignants ; l'utilisation des TIC ; les possibilités de coopération et de concurrence transnationales des établissements ; et la participation du Danemark aux activités internationales de coopération et de comparaison.

Conséquences pratiques de l'étude expérimentale de la qualité et de l'équité

Deux raisons ont poussé le Danemark à participer à l'examen piloté par l'OCDE sur la qualité et l'équité devant les résultats scolaires : la faiblesse des résultats du Danemark à l'évaluation 2000 du PISA ; et le fait que l'effet du milieu social des élèves sur les résultats scolaires est apparemment beaucoup plus marqué au Danemark que dans les pays auxquels ce dernier se compare d'ordinaire.

La participation à cet examen doit en soi être considérée comme une réorientation de l'action des pouvoirs publics. Il est à présent généralement admis que l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire au Danemark doivent se forger une nouvelle culture d'évaluation pour relever le niveau des élèves, et créer un dispositif d'intervention précoce afin de répondre aux besoins des élèves présentant des troubles de l'apprentissage peu importants. Le ministre de l'Éducation a chargé quatre nouveaux groupes de travail, représentatifs de tous les grands acteurs concernés, d'élaborer des recommandations en vue de prendre des mesures complémentaires. Les résultats de l'examen influenceront sur la réforme de la formation initiale des enseignants, qui est actuellement en cours de préparation.

Par ailleurs, le Parlement a approuvé la réforme de l'enseignement général du deuxième cycle du secondaire, dont la mise en œuvre commencera en août 2005. Pour de plus amples informations et pour télécharger des publications en anglais voir : www.umv.dk

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement

A la suite d'une réforme gouvernementale, l'assurance qualité incombera désormais au Service fédéral chargé de la surveillance de l'enseignement et de la science. L'ancien ministère va transférer à cette instance ses diverses attributions en matière de contrôle de la qualité : homologation, certification et autorisation. Le ministère de l'Éducation et de la Science met actuellement en place des programmes de suivi dans le système éducatif, qui ont tous pour finalité de recueillir des informations sur les changements qui s'y produisent. S'agissant du suivi international des résultats de l'enseignement secondaire, la Russie participe à l'enquête du PISA depuis sa création. Les résultats du cycle 2000 sont actuellement largement débattus. Les données du cycle 2003 ont été analysées en vue d'être présentées en décembre 2004.

Favoriser un enseignement de qualité

Pour accroître la qualité de l'enseignement, un portail permettant d'accéder à des informations dans l'ensemble du territoire national a été créé. Le programme fédéral intitulé « Création d'un espace commun d'information sur l'enseignement » arrivera à son terme en 2005. Un autre programme fédéral de restructuration des établissements scolaires en milieu rural vise à améliorer la qualité et l'équité devant l'éducation dans les territoires défavorisés. En outre, un programme national baptisé « Informatisation des écoles » géré par le ministère de l'Éducation et de la Science et par le ministère des Télécommunications et de l'Informatisation s'achèvera en 2010.

Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale

La Russie a signé la Déclaration de Bologne sur l'enseignement supérieur en septembre 2003 et d'ici à 2010 elle sera passée à une structure d'études supérieures en trois cycles. Cet objectif est l'une des ultimes finalités des réformes nationales de l'éducation. A présent, deux tiers environ des établissements d'enseignement supérieur russes pratiquent un système à deux niveaux et les principales universités adoptent le système européen de transfert de points capitalisés (ECTS).

Renforcer la cohésion sociale par la formation

Le programme de réforme de l'enseignement a pour but d'atténuer les obstacles au passage entre le secondaire et le supérieur et de favoriser l'équité dans l'enseignement supérieur. L'adoption d'un test national commun devrait élargir le choix offert aux apprenants et renforcer la cohésion sociale. Ce test, qui consiste à évaluer les acquis des jeunes à leur sortie du système scolaire, est administré au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Il s'agit d'un instrument de contrôle externe de la qualité de l'enseignement dispensé par les établissements secondaires. Les résultats obtenus servent à déterminer l'accès aux établissements d'enseignement supérieur. Ce test deviendra obligatoire en 2006.

Construire un avenir nouveau pour l'éducation

La fusion du ministère de la Science et du ministère de l'Éducation en mars 2004 a donné un nouvel élan au programme d'intégration des activités de recherche et d'enseignement.

FINLANDE

Renforcer la cohésion sociale par la formation

Aujourd'hui, les enfants passent plus de temps sans la surveillance d'un adulte qu'auparavant et les difficultés rencontrées pour concilier vie familiale et vie professionnelle ne cessent d'augmenter. À l'évidence, la demande d'activités avant et après le temps scolaire dépasse l'offre. Selon les études faites, 75 % des parents dont les enfants entament leur scolarité estiment que leur enfant a besoin d'activités encadrées avant ou après l'école. Pour faire face à cette situation, la Finlande a promulgué une loi le 1^{er} août 2004 afin d'accroître le financement public de ces activités et d'en améliorer la qualité. Des fonds publics seront affectés aux activités assurées aux élèves de première et de deuxième années (âgés de 7 et 8 ans) et aux élèves ayant des besoins particuliers. L'objectif est que les services proposés répondent aux attentes des parents. À partir du début août 2004, 60 % environ des élèves de première année et un tiers des élèves de deuxième année auront accès, avant et après la classe, à des activités organisées. Celles-ci seront pour la plupart fournies par des clubs sportifs ainsi que d'autres organisations municipales et des paroisses. Un tiers des activités seront proposées par les autorités locales. Les principales sources de financement seront les subventions publiques et les redevances acquittées par les parents. Pour de plus amples informations voir : www.minedu.fi.

FRANCE

En 2003-04, deux temps forts marquent la politique éducative française.

Le premier est le débat national sur l'avenir de l'école, lancé en septembre 2003 à la demande du Président de la République et du Premier ministre et coordonné par une commission rattachée au ministère de l'Éducation nationale. Son objectif est triple :

- Inciter tous les Français (parents, élèves, personnels de l'Éducation nationale, acteurs économiques, élus locaux et nationaux, citoyens, etc.) à s'exprimer sur les grandes questions qui se posent de la maternelle à l'entrée dans l'enseignement supérieur.
- Aboutir à un diagnostic partagé (une synthèse des débats a été publiée sous le titre *Le miroir des débats*, disponible sur www.education.gouv.fr).
- Alimenter la réflexion du gouvernement en vue de la préparation d'un projet de loi d'orientation qui sera soumis au Parlement à l'automne 2004 et fixera les objectifs de l'école de demain.

Le deuxième temps fort est la loi du 15 mars 2004 qui régit le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Cette mesure réaffirme les principes de laïcité et de liberté qui, dans la tradition républicaine française, garantissent la neutralité de l'espace scolaire et l'intégration de tous au sein de la communauté nationale (la circulaire précisant les modalités d'application de cette nouvelle loi est disponible sur www.education.gouv.fr).

Les autres priorités – nouvelles ou confirmées – sont les suivantes :

- Améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux à l'école primaire (savoir lire, écrire, compter), ainsi que celle des langues étrangères et des technologies de l'information et de la communication.
- Diversifier les apprentissages et les parcours au collège et au lycée, revaloriser la voie professionnelle et son articulation avec l'enseignement général, afin de réduire le nombre de jeunes sortant du système éducatif sans qualification.
- Renforcer la formation tout au long de la vie et l'application du dispositif de validation des acquis de l'expérience professionnelle.
- Prévenir la violence à l'école, développer l'éducation à la citoyenneté et soutenir l'engagement des jeunes.
- Poursuivre à l'université la mise en place du cursus européen licence-master-doctorat, favoriser la mobilité des étudiants et renforcer l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français.
- Promouvoir les études et vocations scientifiques.

HONGRIE**Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et mieux relier l'éducation et les autres domaines d'action socio-économique**

Les liens entre l'éducation et les autres domaines de l'action gouvernementale ont été renforcés à l'occasion de l'élaboration du Plan de développement national pour 2004-2006, et de la mise au point du Programme opérationnel de valorisation des ressources humaines. Une commission réunissant les ministres compétents a été créée récemment afin de définir une vision globale des questions relatives à la politique sociale et d'examiner l'impact des décisions et leurs conséquences sociales. Voir : www.fmm.gov.hu/main.php?folderID=3442

Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement

Un nouveau système d'évaluation des compétences a été adopté en 2001. Il concerne toutes les personnes appartenant à des groupes d'âge particuliers et permet aux établissements scolaires de comparer entre eux leurs performances et leurs progrès. Les résultats des évaluations aident à repérer les éléments de la pédagogie, de la gestion, de l'organisation et de l'appartenance socioéconomique qui donnent lieu à de bonnes ou à de mauvaises performances. Pour de plus amples informations : www.om.hu/education

Favoriser un enseignement de qualité

Les programmes de formation initiale des enseignants ont été unifiés et normalisés, et des activités de perfectionnement favorisent la valorisation des compétences. Il s'agit d'enrichir les cursus, d'améliorer les matériels pédagogiques, de renforcer les savoir-faire des enseignants et de ménager une plus grande sensibilisation aux pratiques novatrices. En 2002, le traitement de base des enseignants a été relevé de 50 % et diverses primes ont été instituées pour récompenser l'excellence. Pour de plus amples informations voir : www.om.hu/education

Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale

En 2003, le gouvernement a publié sa stratégie à moyen terme de valorisation de l'enseignement supérieur dont l'objet est d'accroître la compétitivité et l'adaptabilité du système éducatif à ce niveau et d'en renforcer le rôle régional ainsi que les possibilités de recherche et développement. La réorganisation des études en fonction du processus de Bologne est en cours. Un certain nombre de mesures sont planifiées pour améliorer la structure de gestion des établissements, les systèmes d'assurance qualité, les politiques en matière de ressources humaines et la coopération avec les acteurs économiques. Pour de plus amples informations voir : www.fmm.gov.hu/main.php?folderID=3442

Renforcer la cohésion sociale par la formation

De nouveaux textes de loi sont actuellement mis en application pour éliminer la ségrégation et favoriser une formation dénuée de toute discrimination. Dernièrement, la Hongrie a instauré une répartition plus équitable des aides financières afin de réduire les inégalités et octroyé une subvention supplémentaire aux personnes au titre de l'intégration scolaire. Le réseau national d'intégration scolaire est un système horizontal de formation et de tutorat, qui facilite l'adaptation et la mise en œuvre des programmes d'intégration. Une banque de données méthodologiques est actuellement établie et une panoplie de mesures destinées à empêcher les sorties précoces du système scolaire est actuellement mise au point. Pour de plus amples informations voir : www.om.hu/education

Construire un avenir nouveau pour l'éducation

Le ministère de l'Éducation a lancé un programme baptisé « Les écoles du 21^e siècle », dont l'objet est de moderniser l'environnement pédagogique scolaire et d'adapter les locaux aux exigences de la cyberformation. Pour de plus amples informations voir : www.oki.hu./article.php?kod=english-policy.html

ISRAËL

Au cours des deux dernières années, Israël a commencé à mettre en application un tronc commun d'enseignements, à différencier la budgétisation pour les écoles primaires et à procéder à des tests d'évaluation à un stade précoce. Ce pays est confronté à différents problèmes : l'intégration des immigrés,

les dissensions religieuses et sectorielles, les disparités sociales et économiques, la nécessité d'égaliser la situation et le statut de sa minorité arabe et, ces dernières années, de sérieuses amputations budgétaires. En septembre 2003, Israël a chargé un nouveau groupe d'étude d'évaluer son système éducatif et de recommander un programme de réformes structurelles, organisationnelles et pédagogiques. Les premières recommandations de ce groupe ont été publiées en mai 2004. Elles ont les principaux objectifs suivants : renforcer les premières étapes du parcours scolaire et l'enseignement public ; instituer la journée entière de classe ; réduire les écarts ; mesurer et évaluer les progrès et les résultats des élèves ; améliorer la profession enseignante et son statut ; rétablir l'autonomie des établissements scolaires ; mettre en place une gestion orientée vers les résultats ; décentraliser la gestion ; assurer la transparence et la responsabilisation ; concentrer les ressources ; établir un budget rationnel et réaliste. Le changement le plus radical sera de remplacer les six demi-journées de classe par semaine, par cinq journées entières. Les écoles intermédiaires seront supprimées pour réduire le nombre de transitions dans la scolarité. Les établissements jouiront d'une plus grande autonomie pédagogique, budgétaire et administrative et auront aussi davantage la possibilité de choisir leur personnel, y compris les enseignants. La profession enseignante sera améliorée grâce au durcissement des conditions d'accès, à l'instauration de stages et d'exams de certification. Certains instituts de formation seront améliorés, d'autres seront fermés. Les enseignants assumeront des tâches éducatives actuellement accomplies par d'autres personnels de formation. Pour les dédommager de l'allongement de leur temps de travail, leurs salaires seront sensiblement relevés.

Les fonctions et la formation de tous les chefs d'établissement scolaire seront normalisées. Les candidats à ce poste devront au minimum posséder un diplôme de maîtrise, avoir acquis une expérience de l'éducation et être formés à la gestion. Le recrutement et le licenciement des chefs d'établissement incomberont à une commission pilotée par le directeur de l'administration de l'éducation de la circonscription. Les nouveaux chefs d'établissement recevront des directives. Leur barème de salaire sera dissocié de celui des enseignants ; des programmes de formation seront élaborés à leur intention.

Des objectifs annuels quantifiables seront définis pour chaque établissement et un rapport comprenant les résultats des évaluations internes et externes sera publié chaque année. La gestion du système scolaire sera décentralisée. L'utilisation des ressources sera rationalisée et un « panier de formations », regroupant toutes les ressources nécessaires, sera conçu pour chaque enfant. On définira une méthode claire de budgétisation afin de répartir la charge financière entre les autorités nationales et locales tout en tenant compte des atouts de chaque niveau d'administration.

JAPON

En 2004, le Japon a poursuivi la mise en œuvre régulière du projet de réforme des quotas de personnels dans l'éducation, dont l'objet est de faire en sorte que les enseignants soient en nombre suffisant pour répondre aux besoins individuels des élèves, ces besoins variant notamment en fonction de la maturité. Des efforts seront déployés pour s'assurer que les « cours sont facilement compréhensibles ». A cette fin, chaque établissement scolaire ou chaque conseil de l'éducation bénéficiera d'une véritable assistance en vue de renforcer « certaines compétences scolaires » chez l'ensemble des enfants. Diverses actions seront menées pour améliorer la situation : des recherches pratiques sur les méthodes pédagogiques ; la mise en place dans des écoles pilotes de matériels pédagogiques destinés à promouvoir un enseignement personnalisé ; et l'affectation de ressources humaines sur le terrain afin de développer le goût d'apprendre.

Afin d'améliorer la qualité des enseignants, le Japon prend systématiquement les mesures nécessaires au stade de la formation, du recrutement et du perfectionnement en cours d'emploi des enseignants. Par ailleurs, en procédant à des échanges de personnel, à grande échelle et de façon systématique, ce pays s'emploie à éliminer les différences régionales dans les affectations d'enseignants, à assurer l'égalité des chances devant l'éducation et à relever ou à maintenir la qualité de l'enseignement dans tout le territoire. Par ailleurs, les mesures suivantes ont pour but d'améliorer la qualité des enseignants : l'évaluation des performances des enseignants ; une différenciation des salaires en fonction des performances ; la gestion rigoureuse des enseignants qui éprouvent des difficultés à exercer leur métier ; et l'emploi à l'école de vacataires.

Depuis avril 2004, les universités nationales japonaises sont constituées en sociétés. Le rôle des universités dans la création de savoirs revêt de plus en plus d'importance pour le Japon qui aspire à devenir une nation

axée sur la formation et la culture et à créer de la science et de la technologie. La constitution en sociétés des universités nationales a pour but de donner à ces établissements la possibilité d'afficher une grande originalité, ce qui devrait leur permettre d'exercer une forte attraction et, partant, de mieux remplir leurs missions. Dans cette optique, on exige des universités qu'elles fassent progresser et qu'elles revitalisent leurs activités d'enseignement et de recherche afin de répondre aux attentes du grand public et de la société. Chaque université nationale depuis sa constitution en société s'emploie activement à réformer ses activités d'enseignement et de recherche ainsi que ses systèmes de gestion, à contribuer à donner un nouvel élan à la société et à coopérer avec l'industrie. En 2003, un nouveau système d'écoles doctorales professionnalisées a été mis en place dans le but de former des ressources humaines qui puissent occuper des emplois de haut niveau dans chaque secteur d'activité et qui possèdent des savoirs et savoir-faire spécialisés. La sous-commission des universités du Conseil central de l'éducation se penche actuellement sur l'avenir de l'enseignement supérieur.

LUXEMBOURG

L'État luxembourgeois est une démocratie représentative de type monarchie constitutionnelle. La Constitution attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. Les Communes participent à la mise en œuvre de l'éducation précoce et préscolaire et de l'enseignement primaire. L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. La politique d'éducation est mise en œuvre par le gouvernement en place. L'année 2003 a vu l'aboutissement d'un grand nombre d'actions et de réformes. A travers la mise en œuvre du programme gouvernemental s'est greffée une vaste entreprise de remodelage de l'école luxembourgeoise pour lui donner les moyens qui lui permettront d'aborder en confiance le défi qui consiste à donner à tous les enfants qui lui sont confiés une perspective de succès scolaire dans un environnement de plus en plus changeant. Il a fallu commencer par définir les missions de l'école luxembourgeoise, donner une certaine autonomie aux acteurs sur le terrain, prévoir les structures administratives d'une gestion scolaire moderne ainsi que les structures de partenariat. Parallèlement, les travaux menés depuis plusieurs années sur le plan pédagogique pour renforcer les apprentissages fondamentaux se sont concrétisés. Pendant tout ce temps la lutte contre l'échec scolaire a constitué la priorité des priorités. Les mesures prises dans des domaines très variés ont toujours été empreintes de la même philosophie : créer des opportunités de réussite permettant d'éviter des échecs inutiles tout en maintenant le niveau des exigences voire en augmentant la responsabilisation des individus concernés.

NORVÈGE

Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement

Un système national d'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement primaire et secondaire en Norvège est actuellement mis en place. Ce dispositif prévoit, entre autres, des épreuves nationales en lecture, en écriture, en anglais et en mathématiques. La première évaluation nationale a eu lieu au printemps 2004. Cet exercice doit être un moyen de dialoguer et d'améliorer la qualité, offrir un outil pédagogique de nature à faciliter l'acquisition et l'enseignement de connaissances, et permettre de suivre plus facilement les élèves et les établissements scolaires sur une longue période. Un site national a été créé sur le web pour l'évaluation et la valorisation des établissements scolaires (www.skoleporten.no) en août 2004. Le système national d'évaluation de la qualité a pour objet de fournir des informations sur les connaissances acquises, l'environnement pédagogique et la situation en matière de ressources. Un programme transectoriel à l'initiation informatique, couvrant la période 2004-06, a été lancé en mars 2004 dans le but de donner à tous une culture informatique.

Favoriser un enseignement de qualité

En durcissant les conditions d'accès aux instituts de formation des enseignants, le gouvernement entend s'assurer que les candidats ont le niveau de formation et la motivation jugés nécessaires pour exercer ce métier. Les enseignants du préprimaire qui souhaitent enseigner dans le primaire devront aussi relever leur niveau de diplômes. Le gouvernement s'est engagé à financer un programme d'envergure sur le renforcement des compétences des enseignants, des chefs d'établissement et des administrateurs d'établissements scolaires. Voir : www.odin.dep.no/ufd/engelsk/pub/veiledninger/045071-120012/doK-bn.html

POLOGNE

Afin de remédier à l'absence de stratégies cohérentes de formation tout au long de la vie, un programme visant à développer la formation permanente jusqu'en 2010 a été adopté par le Conseil des ministres en juillet 2003. C'est le premier document, émanant de ce niveau d'administration, qui porte sur les problèmes d'éducation permanente et de formation tout au long de la vie en Pologne. En 2003, la loi sur l'enseignement scolaire a été amendée afin de définir les concepts de base en rapport avec la formation permanente et de faire état de l'éducation permanente et de la formation pour adultes, que ces activités soient ou non de type scolaire, y compris la formation à distance. La nouvelle législation définit un mode d'organisation de l'éducation permanente ainsi que les types d'établissements et d'organismes qui dispensent ce type de formation. Les changements proposés visent à faciliter la transition du système scolaire aux autres systèmes de formation. Les dispositions de la loi prévoient l'acquisition de qualifications et de titres professionnels. Les amendements de 2003 à la loi sur l'enseignement scolaire ont créé le cadre juridique permettant d'homologuer les organismes assurant une éducation permanente de type non scolaire en Pologne. Ils permettent aux établissements scolaires de valider les formations suivies en dehors du cadre scolaire, dans le but de confirmer des titres et des diplômes déjà acquis.

Depuis janvier 2004, l'inspecteur scolaire de la région est habilité à octroyer ou à supprimer les homologations. Une équipe a cependant une mission préalable importante puisqu'elle est chargée d'évaluer le travail accompli par les organismes qui demandent une homologation. Cette équipe compte outre les représentants des autorités scolaires régionales, des représentants des employeurs et des bureaux locaux de placement. Cinquante trois programmes modulaires ont été mis au point jusqu'à présent. Ils constituent un nouveau type d'offre sur le marché de l'éducation et leur mise en œuvre a profondément influé sur la qualité des activités de formation professionnelle. Ces programmes offrent des spécialisations permettant de s'adapter à l'évolution du marché du travail ; ils aident aussi les étudiants à acquérir les qualifications professionnelles nécessaires dans le travail et contribuent à la personnalisation des pédagogies. Ils portent sur 25 métiers de techniciens mais s'adressent aussi aux diplômés des établissements d'enseignement secondaire professionnel du deuxième cycle, qui auront maintenant la possibilité de poursuivre leurs études dans des filières courtes proposées par les établissements post-secondaires. En outre, 27 mallettes pédagogiques ont été conçues pour faciliter l'enseignement dans des modules particuliers.

PORTUGAL

Le Parlement du Portugal a approuvé la nouvelle loi cadre sur l'éducation en mai 2004. Cette loi allonge la durée de l'enseignement obligatoire de 9 à 12 ans et modifie en profondeur l'organisation générale du système éducatif. Elle s'applique à tous les niveaux et à tous les modes d'enseignement. Elle renforce en particulier la complémentarité entre l'enseignement scolaire et la formation professionnelle ainsi que la coordination des ministères responsables de la politique de l'éducation et de la politique de l'emploi. Tel est également l'objectif de plusieurs projets entrepris dernièrement, ce qui contribue à assurer la cohésion sociale par la formation. Divers exemples peuvent être cités parmi lesquels : l'adoption du plan national pour la prévention des sorties précoces du système scolaire et la réforme de l'enseignement spécial et des aides socio-éducatives. Un autre exemple est la création récente – conjointement par les ministères de l'Éducation et du Travail – d'une série de programmes d'enseignement et de formation conduisant à des diplômes professionnels. Le Portugal attache de l'importance à l'évaluation des résultats de l'enseignement ; c'est pourquoi il a créé un bureau d'information et d'évaluation du système éducatif (à la suite de la restructuration du ministère de l'Éducation). C'est aussi la raison pour laquelle il a révisé les règles et procédures applicables à l'évaluation des élèves du secondaire, et qu'il modifiera ensuite le système d'évaluation de l'enseignement de base (www.min-edu.pt). Il convient également de mentionner l'approbation par le Parlement portugais d'un projet de loi sur l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et d'une nouvelle loi sur leur financement. Ces législations sont le fruit d'un processus permanent dont l'objet est de repenser le rôle de l'enseignement supérieur dans une économie mondiale (www.mces.gov.pt).

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

En juin 2002, le Parlement de la République slovaque a adopté un programme national en vue d'améliorer le système éducatif sur une période de 10 à 15 ans (le projet MILENIUM). Le calendrier de sa mise en œuvre jusqu'en 2006 correspond aux priorités stratégiques suivantes : la réforme et la modernisation de

la finalité et du contenu de l'enseignement ; l'intégration des systèmes de diagnostic et de conseils ; la réforme du système de délivrance des diplômes du deuxième cycle du secondaire ; l'optimisation du champ d'application et de l'organisation du système scolaire régional ; la veille qualitative, le suivi et l'évaluation des résultats de l'enseignement ; l'amélioration des conditions de travail des enseignants ; et l'intégration des actions de formation continue dans la formation tout au long de la vie.

Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement

Les acquis des jeunes à leur sortie de l'école primaire font l'objet d'une évaluation nationale (depuis 2003), et les examens de fin d'études secondaires revêtent une forme nouvelle depuis 2001. Dans les établissements proprement dits, les directeurs sont tenus depuis 2004 de présenter aux conseils de l'école et à leurs instances de tutelle des rapports annuels sur les activités d'enseignement, leurs résultats et les conditions dans lesquelles elles se déroulent. A l'échelle du système, l'inspecteur scolaire principal soumet au ministre (qui lui-même soumet au gouvernement et au Parlement) pour chaque année scolaire un rapport sur l'état et le niveau de l'enseignement en République slovaque, accompagné de propositions, de recommandations et de modifications conformément aux conclusions de l'inspection scolaire d'État.

Favoriser un enseignement de qualité

Depuis 2002, les enseignants ont le statut d'agent de la fonction publique, et sont donc soumis aux exigences correspondantes en matière de titres et diplômes ; l'objectif en l'occurrence est de diminuer le nombre d'enseignants sans qualifications et non spécialistes dans les écoles primaires et secondaires. Les normes de performance applicables aux disciplines d'enseignement général et à la formation professionnelle dans le secondaire sont définies dans les documents pédagogiques de base. De nouveaux concepts ont été retenus pour les examens finals et l'obtention des diplômes dans le secondaire. Le service de l'inspection scolaire a commencé de publier des résultats des écoles primaires et secondaires dans certaines disciplines ainsi que des recommandations à l'intention des établissements.

Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale

La mise en œuvre de la stratégie de Bologne prévue dans la nouvelle loi de 2002 sur les universités constitue le préalable requis pour accroître la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Un soutien plus appuyé en faveur des activités collectives – qu'il s'agisse de programmes d'études en coopération, de validation des études déjà effectuées, des disciplines scientifiques – contribuerait à renforcer la coopération internationale dans les formations universitaires et à élargir l'accès à un marché du travail mondialisé.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Les faits nouveaux en République tchèque intéressent plus particulièrement deux priorités définies dans le Livre blanc (2000) et intégrées à la nouvelle loi sur l'éducation.

Un système de programmes d'enseignement à plusieurs niveaux, basés sur le concept de compétences essentielles, a été mis en place dans le cadre des réformes des programmes scolaires. A l'échelle nationale, un programme cadre général et des programmes cadres pour chaque niveau d'enseignement et domaine d'études ont été mis au point. Les établissements doivent établir leurs propres cursus scolaires en se basant sur les programmes cadres correspondants. Le programme cadre pour l'enseignement préprimaire est déjà mis en œuvre. Ceux définis pour le primaire et le premier cycle du secondaire devaient être approuvés à la fin de 2004. Celui qui concerne le deuxième cycle du secondaire (lycée) est actuellement expérimenté in situ (dans des *gymnasia*) et devrait être approuvé en 2006. Des programmes cadres seront ensuite élaborés pour différents types d'établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle du deuxième cycle du secondaire.

L'autonomie plus grande dont jouissent désormais les établissements scolaires va de pair avec la mise en place progressive d'un système d'évaluation exhaustif. A l'échelle de l'élève, une batterie de questions et d'épreuves, en cours d'élaboration, devrait permettre d'évaluer le niveau de chacun à des stades essentiels (en 5^e et 9^e années). La réforme de la *maturita* (l'examen de fin d'études secondaires) est déjà en cours et sera adoptée en 2009. La réforme de l'examen final de l'enseignement technique et de la formation professionnelle vient tout juste de commencer. S'agissant des établissements scolaires, ils procéderont à des évaluations internes qui seront étroitement liées à des évaluations extérieures faites par l'inspection scolaire. En ce qui

concerne le système éducatif, l'objectif est de mieux tenir compte des résultats des enquêtes internationales, et des autres données disponibles, dans les nouvelles enquêtes nationales et de mettre en place un niveau régional correspondant à la nouvelle structure de gestion des établissements scolaires.

ROYAUME-UNI

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et mieux relier l'éducation et les autres domaines d'action socio-économique

La Stratégie de qualifications de 2003 décrit un programme interministériel destiné à remédier au manque de personnels qualifiés. Des progrès ont été réalisés, parmi lesquels : 12 projets pilotes de formation par les employeurs, dont le but est d'assurer une formation personnalisée à des salariés peu qualifiés, et un système de bourses de formation pour adultes, destiné à aider les bénéficiaires à suivre une formation sanctionnée par un premier titre équivalant au diplôme de fin d'études secondaires. Cette initiative nouvelle en matière de qualifications offre de nouveaux moyens de s'attaquer au cloisonnement entre la protection sociale et la valorisation de la main-d'œuvre et de favoriser l'insertion professionnelle des personnes peu ou pas qualifiées, qui sont à la marge du monde du travail.

Évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement

Le gouvernement harmonise plus étroitement les capacités des enseignants à évaluer les acquis et les séries de données plus abondantes sur les résultats des élèves avec des systèmes intelligents de responsabilisation. Ces systèmes passent par une autoévaluation efficace, des inspections extérieures plus fines mais moins pesantes, et un contrôle et un accompagnement par un chef d'établissement expérimenté. La stratégie de l'enseignement primaire pour l'Angleterre intitulée « Excellence et plaisir » (*Excellence and Enjoyment*) a été lancée en mai 2003.

Favoriser un enseignement de qualité

En Angleterre, la réorganisation des personnels des établissements scolaires donne aux enseignants plus de temps pour se concentrer sur leur mission essentielle et pour s'attacher à la personnalisation du processus d'enseignement et d'acquisition de connaissances pour tous les élèves.

Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale

En janvier 2003, le gouvernement a rendu publique une stratégie qui donne aux universités les équipements et l'autonomie dont elles ont besoin pour soutenir la concurrence des meilleurs établissements du monde, tout en protégeant les étudiants les plus démunis et en développant la scolarisation. À compter de 2006, les universités auront la possibilité d'appliquer des droits d'études à concurrence de 3 000 livres par an. Les étudiants pourront payer ces droits une fois leur diplôme obtenu, et 30 % des étudiants à temps plein les plus démunis auront la garantie d'obtenir au moins 3 000 livres par an sous forme de subventions et de bourses en plus des prêts étudiants à faible taux d'intérêt. Avant d'être autorisés à accroître leurs droits d'études, les établissements doivent avoir défini une stratégie afin d'élargir l'accès aux études supérieures. En Irlande du Nord, des propositions visant à accroître le financement de l'enseignement supérieur font l'objet d'une consultation publique.

Renforcer la cohésion sociale par la formation

Depuis avril 2004, tous les enfants de 3 et 4 ans peuvent être préscolarisés gratuitement à temps partiel (deux heures et demie par jour) si leurs parents le souhaitent. Une nouvelle unité, la *Children's Workforce Unit*, assume la responsabilité d'un certain nombre de secteurs des professionnels de l'enfance.

Construire un avenir nouveau pour l'éducation

Building Schools for the Future est un programme d'investissement doté de 2,2 milliards de livres lancé en 2005-06 pour renouveler tous les établissements d'enseignement secondaire en Angleterre afin qu'ils répondent aux exigences du 21^e siècle. Un réseau national élargi de formation apporte aux établissements un soutien en infrastructure technique, en contenus de cyberformation et en perfectionnement du personnel.

Pour de plus amples informations voir : www.dfes.gov.uk/